

# ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre  
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de **santé**  
du **végétal**  
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



**G.R.C.E.T.A.**  
de Basse Durance



Bulletin n° 21bis / 2013  
Mercredi 4 septembre 2013

## Faits marquants :

### Prunier :

- **Carpocapse du Prunier** : Le vol est plus long que la normale avec jusqu'à 10 captures dans la semaine
- **Tordeuse Orientale** : Les populations des différentes générations continuent en se chevauchant.
- **Coryneum** : Perforation sur feuille assez importante selon les zones.
- **Rouille** : forte présence dans certaines parcelles.

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

**Animatrice Filière Pomme/Poire** : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),  
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

**Animatrice Filière Cerise** : Emmanuelle FILLERON (Ch. d'Agri. de Vaucluse/Domaine Expérimental La Tapy),  
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

**Animateur Filière Prune** : Laurent POULET (GRCETA de Basse Durance),  
Suppléant : Nicolas Vaysse (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,  
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavillon, CETA Terroir de Crau,  
OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes,  
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur André PINATEL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN  
POMME-POIRE : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00  
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com  
CERISE : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 62 69 34  
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com  
PRUNE : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90  
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr



# PRUNIER

Bulletin n° 21bis / 2013  
Mercredi 4 septembre 2013



## Basse durance et Ventoux Calavon

### ✦ DEVELOPPEMENT VEGETATIF

Récolte en cours (dernière passe) ou terminée pour la majorité des parcelles.

### ✦ METCALFA PRUINOSA

Présence d'adultes en bordure de parcelle.

### ✦ CARPOCAPSE DES PRUNES

Vol hétérogène et un peu plus long que la normale.

### ✦ TORDEUSE ORIENTALE

Piégeage hétérogène (de 1 à 17 captures sur la semaine)

### ✦ CAMPAGNOL

Reprise d'une forte activité avec présence de nombreux tumulus

### ✦ CORYNEUM

Présence sur feuilles de nombreuses perforations

### ✦ ROUILLE GRILLAGE

Présence sur feuille sur de nombreuses parcelles avec jaunissement puis chute au stade terminal qui pourrait avoir un impact négatif sur la mise en réserve.



N.B. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.